

Le droit de l'environnement est souvent perçu comme un instrument de marchandisation de la nature. Sarah Vanuxem en expose ici une autre vision : une conception « a-moderne », qui ne repose pas sur la division entre des choses-objets et des personnes-sujets. Colonne vertébrale de notre droit moderne, cette division n'est peut-être pas sans rapport avec la dégradation des milieux naturels. Le pari de l'auteure est d'amener le droit de l'environnement par-delà les objets et les sujets de droit, par-delà la conception juridique occidentale moderne. S'appuyant sur les travaux de Philippe Descola et, en particulier, sur l'analogisme comme alternative à la modernité ou au naturalisme, et sur certains des principes de l'ancien droit, Sarah Vanuxem précise ses réflexions en étudiant l'obligation réelle environnementale, la notion de service écologique, le principe de solidarité écologique, la compensation écologique ou bien encore la réparation du préjudice écologique.

Cet ouvrage s'adresse autant aux juristes, de l'environnement notamment, qu'à tout chercheur ou étudiant des sciences du vivant. Sa lecture interpellera aussi toute personne intéressée par les évolutions actuelles de nos sociétés sur les questions environnementales.



SARAH VANUXEM est maîtresse de conférences à la faculté de droit de l'Université Côte d'Azur. Ses recherches se situent à la croisée du droit des biens et du droit de l'environnement, avec des incursions en philosophie environnementale, en anthropologie de la nature et en histoire du droit.

12,50 €

ISBN : 978-2-7592-3236-9

ISSN : 1269-8490



9 782759 232369

Réf. : 02756

SARAH
VANUXEM

DES CHOSES DE LA NATURE
ET DE LEURS DROITS